



Demande règlement frais d'huissier 3 ans après

Par **CHRYSPI**, le **23/01/2017** à **12:13**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Je viens de recevoir un courrier d'un huissier que me réclame 8.90 €. Après avoir contacté le cabinet d'huissier il m'indique qu'il s'agit de frais de dossier suite à un règlement que j'ai fait directement auprès du créancier et non auprès de leur cabinet alors que le créancier les avaient mandaté en 2014 !!!!

Depuis 2014, je n'ai jamais reçu de rappel pour ces frais de dossiers de la part du cabinet d'huissier!!!

Est-il en droit de me réclamer ces frais trois ans après et dois je payer.

Cordialement.

Par **Claire1234**, le **23/01/2017** à **16:27**

Bonjour,

Je suis exactement dans le même cas que devons nous faire ?

Cordialement